



# École de danses hip-hop Évènements Stages de danses Shows - Animations

Photo

## Cadre réservé à BREAK'IN SCHOOL

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité | <input type="checkbox"/> Règlement Intérieur signé                      | <input type="checkbox"/> Dossier complet                                  |
| <input type="checkbox"/> Droit à l'image    | <input type="checkbox"/> Attestation de responsabilité civile           | <div style="border: 1px dashed black; width: 150px; height: 40px;"></div> |
| <input type="checkbox"/> Certificat médical | <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (pour les Columérins) |   |

## INFOS DU DANSEUR / ÉLÈVE

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....  
Âge : ..... Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : ..... N° tel : .....  
Email perso : ..... Profession : .....

## PERSONNE(S) À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom et prénom	Qualité	Téléphone	Mail
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
Profession des parents	Père .....	Mère .....	

## Créneaux de cours

### LUNDI

Training libre 19h-21h (Ados/adultes)

Mise à disposition de la salle pour s'entraîner librement, ce créneau n'est pas un cours de danse

### MARDI

- Cours de Hip-Hop 18h45-20h (Ados/adultes tout niveaux)
- Cours d'Afro 20h-21h15 (Ados/adultes tout niveaux)

### MERCREDI

- Cours de Breakdance 18h45-19h45 (6-12 ans)
- Cours de Breakdance 19h45-21h (Ados/adultes débutants & intermédiaires)

### JEUDI

- Cours de Breakdance 19h-20h30 (Avancés)

### SAMEDI

- Cours de Babybreak 10h-10h45 (4-5 ans)
- Cours de Breakdance 11h-12h (6-12 ans)
- Cours de Breakdance 12h-13h (Enfants/ados intermédiaires)
- Cours de Breakdance 13h-14h30 (Avancés)

## FORMULES

FORMULES COLUMERIN		FORMULES EXTERIEUR	
<input type="checkbox"/> 1 COURS / 250€ L'ANNÉE*	<input type="checkbox"/> 2 COURS / 350€ L'ANNÉE*	<input type="checkbox"/> 1 COURS / 340€ L'ANNÉE*	<input type="checkbox"/> 2 COURS / 440€ L'ANNÉE*
1 PAIEMENT : 250€ 2 PAIEMENTS : 125€ 3 PAIEMENTS : 83,33€	1 PAIEMENT : 350€ 2 PAIEMENTS : 175€ 3 PAIEMENTS : 116,66€	1 PAIEMENT : 340€ 2 PAIEMENTS : 170€ 3 PAIEMENTS : 113€	1 PAIEMENT : 440€ 2 PAIEMENTS : 220€ 3 PAIEMENTS : 146,66€
*COMPRIS DANS LA FORMULE : 1 OU 2 COURS DE DANSE AU CHOIX + 2 T-SHIRTS BREAK'IN SCHOOL + L'ACCÈS À L'ENTRAÎNEMENT LIBRE À L'ANNÉE.			

TARIF FAMILIAL : -10% SUR LE PRIX GLOBAL DES FORMULES DE COURS À PARTIR DE 2 PERSONNES DE LA MÊME FAMILLE.

### FORMULES BABYBREAK (4-5 ANS)

FORMULES COLUMERIN	FORMULES EXTERIEUR
<input type="checkbox"/> 1 COURS / 210€ L'ANNÉE*	<input type="checkbox"/> 1 COURS / 290€ L'ANNÉE*
1 PAIEMENT : 210€ 2 PAIEMENTS : 105€ 3 PAIEMENTS : 70€	1 PAIEMENT : 290€ 2 PAIEMENTS : 145€ 3 PAIEMENTS : 96,66€
*COMPRIS DANS LA FORMULE : 1 OU 2 COURS DE DANSE AU CHOIX + 2 T-SHIRTS BREAK'IN SCHOOL .	

### MODES DE RÈGLEMENTS

Paiement(s) par chèque(s)	Montant(s) à régler	Dates(s) d'encaissement	Numéro(s) de chèque
1 PAIEMENT	-	- 01/10/2021	-
2 PAIEMENTS	- -	-01/10/2021 -07/01/2022	- -
3 PAIEMENTS	- - -	-01/10/2021 -07/01/2022 -01/04/2022	- - -

POSSIBILITÉ DE S'INSCRIRE ET PAYER EN LIGNE SUR : [WWW.BREAKINSCHOOL.COM](http://WWW.BREAKINSCHOOL.COM)

### AUTRES MOYENS DE PAIEMENTS

UN SEUL RÈGLEMENT POSSIBLE

PAIEMENT	ESPÈCES	VIREMENT	CB
1 PAIEMENT	-	-	-

### IBAN

FR76	1313	5000	8008	0013	8227	475
------	------	------	------	------	------	-----

BIC : C E P A F R P P 3 1 3

Ticket sport d'une valeur de .....

Chèques ANCV d'une valeur de .....

> TOUT PAIEMENT A VALEUR D'ENGAGEMENT ET NE POURRA PAS ÊTRE REMBOURSÉ QUEL QU'EN SOIT LA RAISON.

### TAILLE DE T-SHIRTS

Entourer la taille de t-shirt souhaitée

4/5 ans	6 ans	8 ans	10 ans	12 ans	XS	S	M	L	XL	XXL
---------	-------	-------	--------	--------	----	---	---	---	----	-----

### CONDITIONS D'INSCRIPTION OBLIGATOIRES

Sans un dossier complet, aucune activité ne pourra débuter

- > Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- > 1 photo d'identité
- > 1 attestation d'assurance responsabilité civile
- > 1 certificat médical (datant de moins de 2 mois)
- > Le règlement intérieur signé
- > L'autorisation au droit à l'image signé
- > Le(s) paiement(s) pour l'année complète
- > Justificatif de domicile (pour les Columérins)

---

### SIGNATURE

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature, précédée de la mention " Lu et approuvé ".

.....

En attendant... Rejoignez nous sur les réseaux sociaux !



Asso Breakinschool - Ecole de danse Hip Hop



@breakinschool



Break'in School Production



Break'in School Production

## REGLEMENT INTERIEURE

### À LAISSER DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION

#### Article 1- Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est signé en deux exemplaires, un devra être conservé par les parents, l'autre par l'association.

#### Article 2- Inscription annuelle et paiement :

Les élèves s'inscrivent pour une durée de 10 mois, les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires à l'exception des vacances de Toussaint, durant lesquelles les cours seront maintenus.

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées.

Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget 2 solutions de paiement sont proposées :

- Le paiement annuel lors de l'inscription
- Le paiement en établissant 2 ou 3 chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription. Afin de valider l'inscription, il vous sera demandé les pièces suivantes :
- Un certificat médical de moins de 2 mois
- Une photos d'identité
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- La fiche d'inscription dûment complétée et signée - Le règlement pour l'année complète.

#### Article 3- Consignes pendant les cours : L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'avec des chaussures propres.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites «portes ouvertes» ou sauf autorisation préalable du professeur. En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux élèves, Break'In School ne pourra être tenue responsable.

#### Article 4- Présence et absence des élèves :Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure définitivement des cours tout élève qui aurait des absences trop répétées et sans motif légitime.

Article 5- Absence du professeur :En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, il est remplacé par un autre professeur. Dans le cas contraire, les parents sont prévenus par un mail ou par téléphone ainsi que par un message affiché sur le tableau d'information situé à l'accueil. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu. Si le professeur n'est pas remplacé, la séance sera reportée à une date ultérieure.

#### Article 6- Représentations et répétitions : Les élèves pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses.

Dans tous les cas, les élèves apportent gracieusement leur concours à ces activités publiques.

La participation à de telles manifestations n'est pas obligatoire. Dans le cas où le danseur accepte de participer, il s'engage à être présent aux répétitions mises en place et tout le long de la manifestation.

#### Article 7- Respect des lieux : Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes qui s'y trouvent.

#### Article 8- Stages : Des stages pourront être organisés tout au long de l'année. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

Article 9- Manquement au présent règlement : Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à ..... en double exemplaire le ..... / ..... / 20 .....

Signature du danseur (ou de son responsable) :

## REGLEMENT INTERIEURE

### À LAISSER DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION

#### Article 1- Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est signé en deux exemplaires, un devra être conservé par les parents, l'autre par l'association.

#### Article 2- Inscription annuelle et paiement :

Les élèves s'inscrivent pour une durée de 10 mois, les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires à l'exception des vacances de Toussaint, durant lesquelles les cours seront maintenus.

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées.

Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget 2 solutions de paiement sont proposées :

- Le paiement annuel lors de l'inscription
- Le paiement en établissant 2 ou 3 chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription. Afin de valider l'inscription, il vous sera demandé les pièces suivantes :
- Un certificat médical de moins de 2 mois
- Une photos d'identité
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- La fiche d'inscription dûment complétée et signée - Le règlement pour l'année complète.

#### Article 3- Consignes pendant les cours : L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'avec des chaussures propres.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites «portes ouvertes» ou sauf autorisation préalable du professeur. En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux élèves, Break'In School ne pourra être tenue responsable.

#### Article 4- Présence et absence des élèves :Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure définitivement des cours tout élève qui aurait des absences trop répétées et sans motif légitime.

#### Article 5- Absence du professeur :En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, il est remplacé par un autre professeur. Dans le cas contraire, les parents sont prévenus par un mail ou par téléphone ainsi que par un message affiché sur le tableau d'information situé à l'accueil. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu. Si le professeur n'est pas remplacé, la séance sera reportée à une date ultérieure.

#### Article 6- Représentations et répétitions : Les élèves pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses.

Dans tous les cas, les élèves apportent gracieusement leur concours à ces activités publiques.

La participation à de telles manifestations n'est pas obligatoire. Dans le cas où le danseur accepte de participer, il s'engage à être présent aux répétitions mises en place et tout le long de la manifestation.

#### Article 7- Respect des lieux : Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes qui s'y trouvent.

#### Article 8- Stages : Des stages pourront être organisés tout au long de l'année. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

#### Article 9- Manquement au présent règlement : Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à ..... en double exemplaire le ..... / ..... / 20 .....

Signature du danseur (ou de son responsable) :

**AUTORISATION DROIT À L'IMAGE**

Personne figurante à l'image :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
<b>ADRESSE (N° &amp; VOIE)</b>	
<b>CODE POSTAL</b>	<b>VILLE</b>

Représentant légal si la personne mentionnée ci-dessus est mineure :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
<b>ADRESSE (N° &amp; VOIE)</b>	
<b>CODE POSTAL</b>	<b>VILLE</b>

Autorise l'association Break'in School Production SIRET 534 137 476 00030 à reproduire et à diffuser sur tout support et par tous les procédés, sans contreparties financières et poursuites judiciaires, la personne figurante à l'image lors des enregistrements vidéos et sonores et/ou photographiques.  
Dans le contexte suivant :

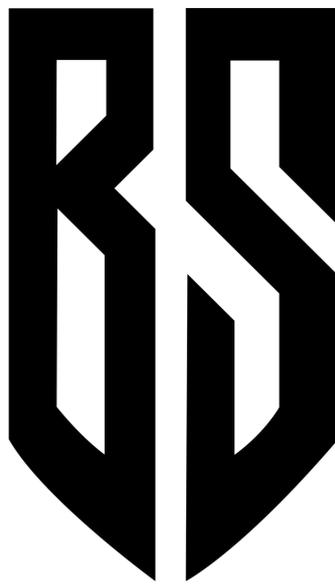
**INSCRIPTION D'ADHESION ANUELLE A L'ASSOCIATION BREAK'IN SCHOOL PRODUCTION**

L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de Break'in School Production SIRET 534 137 476 00030, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche, ...) ou dématérialisée via internet (photographies ou vidéos sur les réseaux sociaux, sites internet de Break'in School Production ou de ses partenaires). Cette autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à la réputation, la vie privée ou l'intégrité de la personne figurante à l'image.  
Les images enregistrées ne doivent pas être utilisées dans d'autres contextes que celui présenté (hors utilisation de supports internes et externes de communication cités dans le paragraphe ci-dessus).  
Aucun détournement d'images à des fins personnelles ne sera autorisé.

Fait à ....., le ..... / ..... / 20 .....

**Signature de la personne figurante à l'image**

**Signature du représentant légal  
(si personne figurante mineure)**



# BREAKIN SCHOOL

[WWW.BREAKINSCHOOL.COM](http://WWW.BREAKINSCHOOL.COM)



**BREAKIN SCHOOL**

COURS DE DANSES HIP HOP SUR COLOMIERS & LAUNAGUET

SIEGE SOCIAL : 29 CHEMIN DE LA NASQUE - 31770 COLOMIERS

TEL : 0973572458 - MOBILE : 0768827073 - MAIL : [BREAKINSCHOOLPROD@GMAIL.COM](mailto:BREAKINSCHOOLPROD@GMAIL.COM)

SIRET 534 137 476 00030 - APE 9499Z